



info.gouv.fr

Le site officiel du Gouvernement

Ce qui change en septembre 2025



Publié le 25 août 2025, modifié le 25 août 2025

Début des demandes de bourse de collège et de lycée, nouveau calcul pour le Complément de libre choix du mode de garde et changement pour le formulaire de l'arrêt de travail... Voici ce qui change à partir du mois de septembre 2025.

Ce qui change
au mois de
septembre | **2025**

Début de la demande de bourse de collège 2025-2026

Vous avez un enfant collégien ? Vous pouvez peut-être bénéficier d'une bourse de collège. **Selon les ressources annuelles et le nombre d'enfants à charge**, le montant varie.

Par enfant, il peut être de **120 à 516 euros pour l'année**. Durée de la campagne : du 1er septembre au 16 octobre 2025.

Début de la demande de bourse de lycée 2025-2026

Les bourses de lycée permettent aux parents éligibles d'assumer les frais liés à la scolarité de leur enfant. Son montant annuel varie selon les ressources annuelles et le nombre d'enfants à charge.

Il se situe entre **495 et 1 053 euros pour l'année**. Durée de la campagne : du 1er septembre au 16 octobre 2025.



Actualité · École primaire

Les dates clés de la rentrée scolaire 2025-2026

Rentrée des classes pour les élèves et les étudiants, vacances scolaires, versement de l'allocation de rentrée ou envoi du « Pass Sport ». Le point sur les dates importantes de la...

Publié le 08/08/2025

Nouveau calcul pour le Complément de libre choix du mode de garde (CMG)

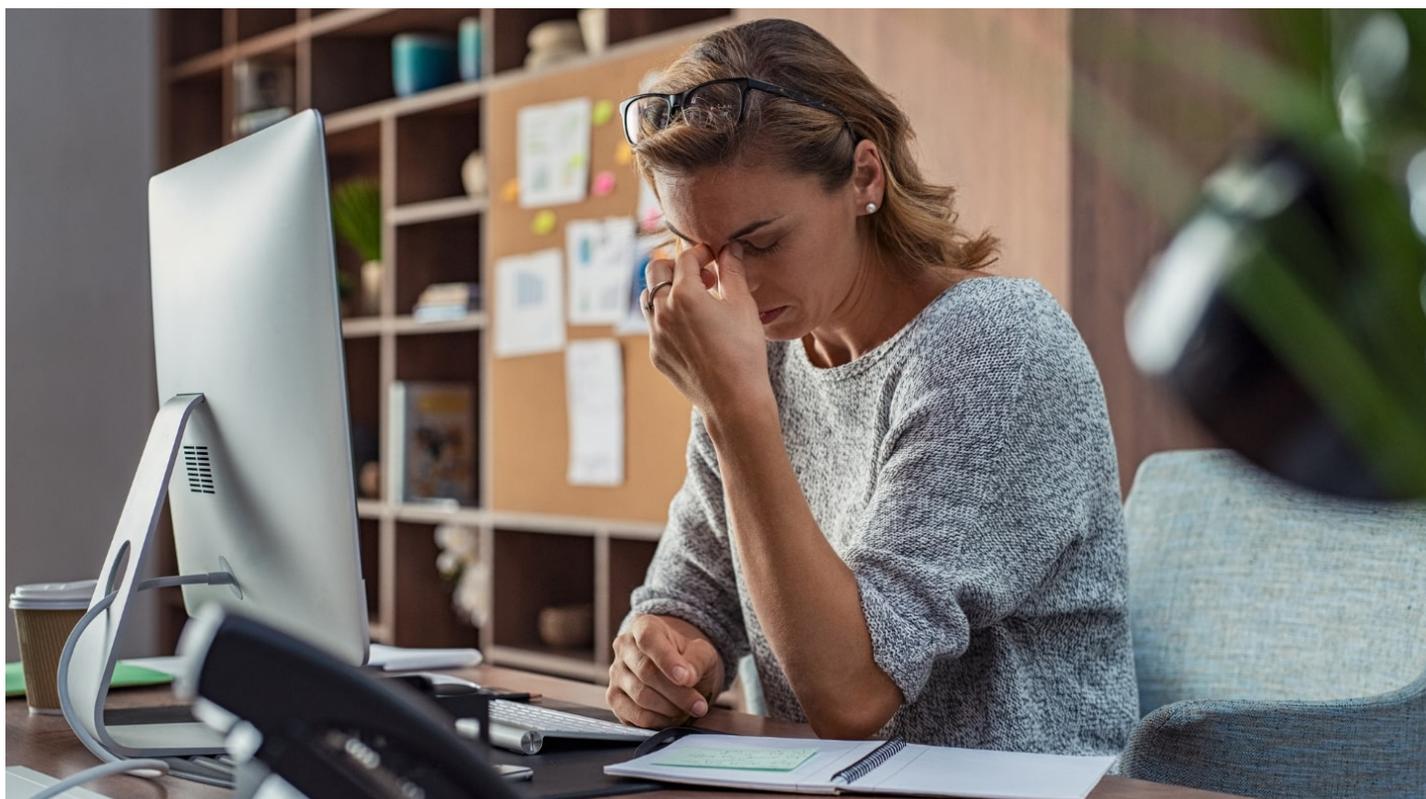
Au 1er septembre le CMG évolue :

- pour les familles monoparentales avec une extension de la prestation jusqu'aux 12 ans de l'enfant.
- Pour les foyers déjà bénéficiaires du CMG avant la réforme ayant des ressources modestes et des besoins d'accueil importants.

Son versement est automatique, il n'y a aucune démarche à effectuer.

Arrêt de travail : un nouveau formulaire obligatoire

À compter du 1^{er} septembre, tout formulaire d'arrêt de travail papier non sécurisé sera rejeté par l'Assurance maladie. Le document sera retourné au prescripteur pour qu'il réalise un avis d'arrêt de travail au bon format. Le nouveau formulaire présente sept points d'authentification.



Actualité · Santé publique

Comprendre et prévenir le syndrome de l'épuisement au travail

À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le 28 avril, lumière sur les différentes formes d'épuisement professionnel. Le « burn-out » est le plus...

Publié le 28/04/2025

Évolution du programme national de dépistage néonatal

À partir du 1er septembre, le programme national de dépistage néonatal, qui concerne l'ensemble des nouveau-nés en France, est élargi. Trois nouvelles maladies sont ajoutées : les déficits immunitaires combinés sévères (DICS), l'amyotrophie spinale infantile (SMA) et le déficit en acyl-coenzyme A déshydrogénase des acides gras à chaîne très longue (VLCAD).

Ainsi, le dépistage à la naissance couvre désormais 16 maladies graves, invisibles à la naissance, permettant une prise en charge très précoce afin d'atténuer ou prévenir l'apparition et la sévérité des symptômes.

Partager la page



Actualité · [Citoyenneté](#) › [Vie quotidienne](#)

Avez-vous trouvé les informations que vous cherchiez ?

Oui

Non, indiquer un problème

Sur le même thème

Vacances apprenantes : un été découverte et studieux pour les jeunes

Actualité · Vie quotidienne

Quelles aides de l'État pour partir en vacances cet été ?

Actualité · Vie quotidienne

Ce qui change en juillet 2025

Actualité · Vie quotidienne

Parcoursup, tabac, permis de conduire... : vos questions, nos réponses

Actualité · Vie quotidienne

Le choix de la rédaction



Actualité · Recherche

Classement de Shanghai 2025 : un signal fort pour la recherche française

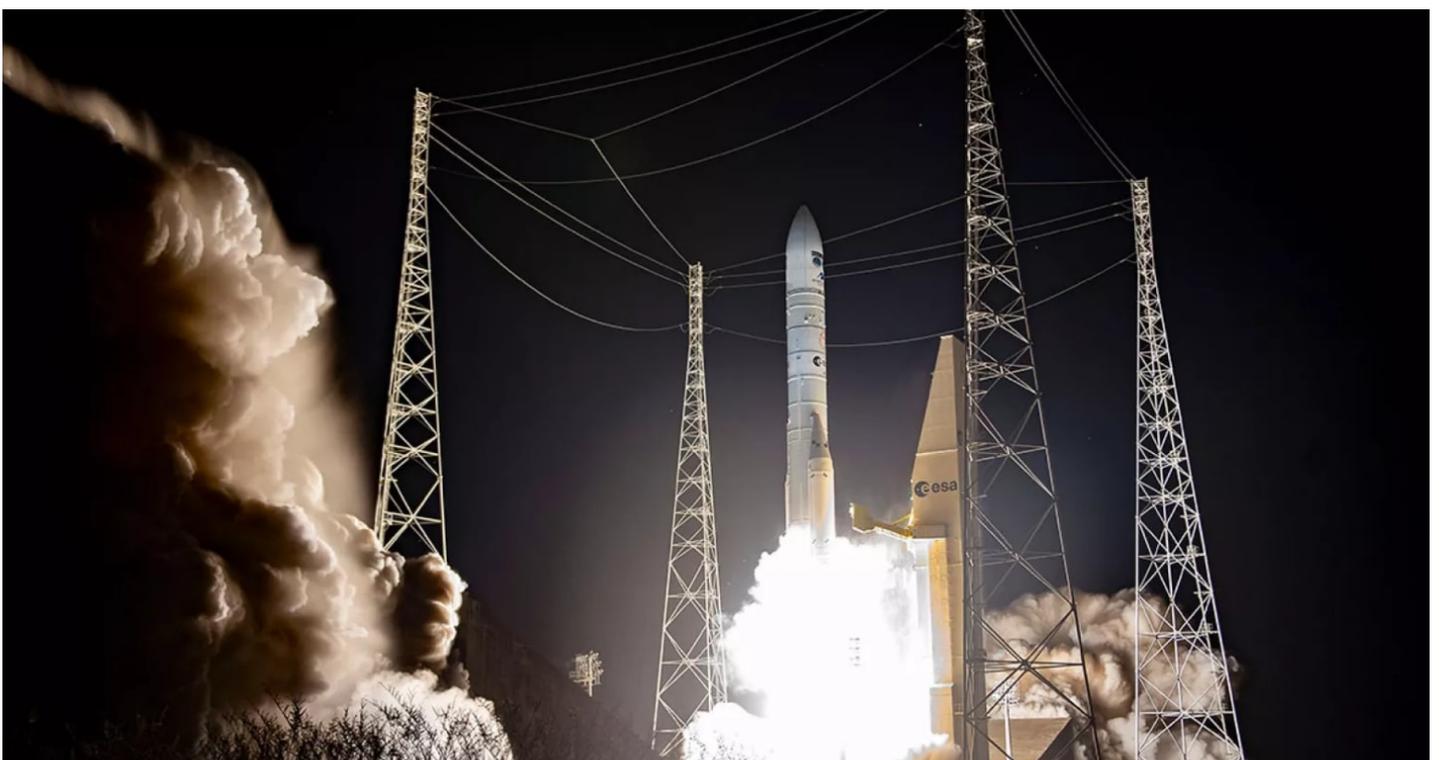
Publié le 18 août 2025



Actualité · Santé publique

Sport et canicule : attention au coup de chaleur !

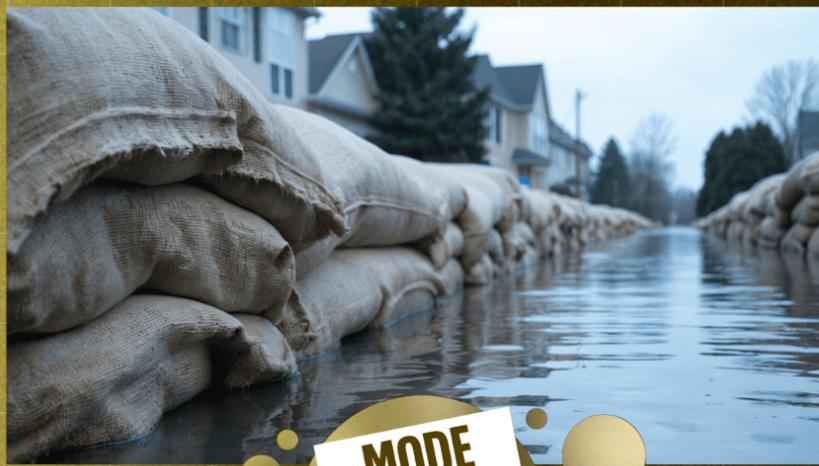
Publié le 13 août 2025



Actualité · Innovation

Ariane 6 place en orbite un satellite météo de nouvelle génération

Publié le 13 août 2025



Actualité · Sécurité intérieure

Résilience : comment se préparer aux crises ?

Publié le 12 août 2025

[Voir tous les articles](#)

[Voir le fil d'Ariane](#)

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Recevez régulièrement les actualités de info.gouv.fr ou du Conseil des ministres, directement dans votre boîte de réception.

S'abonner

Suivez le Gouvernement

GOVERNEMENT

Ce site est géré par le Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Liens annexes :

[Écrire au Premier ministre](#) [Marque de l'État](#) [Accessibilité de l'État](#)

[Devenir partenaire de l'État](#)

[legifrance.gouv.fr](#)

[service-public.fr](#)

[data.gouv.fr](#)

[Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Gestion des cookies](#) |

[Publications officielles](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0
